

## BOURSE

# PEA (Plan d'Épargne en Actions)

Exonération d'IR après 5 ans (sauf prélèvements sociaux 17,2 %)

## En quoi ça consiste ?

Investissez en actions européennes avec une fiscalité allégée.

## Avantages et points de vigilance

### Avantages

- ✓ Exonération IR après 5 ans
- ✓ Liberté de gestion (titres vifs ou OPCVM)
- ✓ Sortie en rente possible en franchise d'IR

### Points de vigilance

- Plafond 150 000 € (300 000 € pour un couple, 2 PEA)
- Univers limité aux actions UE/EEE
- Tout retrait avant 5 ans clôture le PEA

## Cas d'usage chiffré

Investisseur 35 ans verse 150 000 € sur 5 ans : à 50 ans, plus-value de 80 000 € exonérée d'IR (économie ~13 %).

Pour aller plus loin — premier entretien offert avec Sébastien Bailly : [www.asterale.fr/#rdv](http://www.asterale.fr/#rdv)

**Avertissements et informations réglementaires.** Les informations présentées sur cette fiche sont générales et ne constituent ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elles ne sont pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tout investissement présente des risques, y compris de perte partielle ou totale du capital. La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer.

**ASTERALE** — Conseiller en Investissements Financiers (CIF) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 23 007 423, adhérent ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Soumis au contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09). RC professionnelle n° 7400023129 — ZURICH INSURANCE PLC. *Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur de la part de la clientèle.* Réclamations : [sebastien.bailly@asterale.fr](mailto:sebastien.bailly@asterale.fr). Médiateur de l'AMF — [www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-l-amf](http://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-l-amf).